

Aide à la formation des bénévoles

NOTICE D'INFORMATION

Le dispositif

La Région Bourgogne-Franche-Comté, déjà partenaire de Guid'Asso, souhaite soutenir l'offre de service des co-animations départementales et des structures labélisées en matière de formation de bénévoles. Une aide, complémentaire au FDVA, peut donc être mobilisée dans ce cadre.

Pour quoi ?

Financer des actions de formations de bénévoles. Ces formations devront être transversales (gestion associative, comptabilité, fonction employeur, communication, etc.) et proposées à plusieurs associations d'un même territoire pendant l'année 2026 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ou 2027.

Les formations devront être collectives (c'est-à-dire ne pas relever d'un accompagnement individuel) et gratuites pour les participants.

Ces formations peuvent être déjà financées par le FDVA. L'aide régionale peut aussi permettre de multiplier le nombre de sessions.

Pour qui ?

Structures engagées dans le réseau Guid'Asso :

- Co-animations départementales
- Structures labélisées (quel que soit le label)
- Associations, fédérations ou coordinations régionales partenaires de Guid'Asso et ayant vocation à être labélisées

Combien ?

Forfait de 800 € par jour de formation (et de 400 € par demi-journée) et subvention maximum de 4 000 € par action.

Plusieurs actions de formations pourront être proposées mais il faudra déposer une demande par action.

Quand ?

Dépôt des demandes sur la plate-forme régionale avant le 25 septembre. Instruction par le service Sports, Jeunesse et Vie associative et présentation en commission permanente le 20 novembre 2026.

Déposer un dossier

Les demandes sont à déposer sur la plate-forme de la Région, dans un formulaire spécifique :

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=VA-FORMA>

Pour solliciter une aide pour plusieurs actions de formation, il convient de déposer une demande par action.

Si votre association n'a pas de compte sur la plate-forme, il faudra en créer un :

Bienvenue sur le site des SUBVENTIONS et des AIDES INDIVIDUELLES

Cette Plate-forme vous permet de :

- ✓ Rechercher un dispositif d'aide
- ✓ Déposer un dossier de demande
- ✓ Suivre l'instruction de vos dossiers

Se connecter

Identifiant

Mot de passe



MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

S'IDENTIFIER

NOUVEL UTILISATEUR ?

INSCRIVEZ VOUS !

En cliquant sur le lien :

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=VA-FORMA>

vous accédez au formulaire simplifié de demande de subvention.

Trois onglets sont à renseigner.

Descriptif de la demande

Mon dossier de demande * indique les champs obligatoires

Demande

Interlocuteur du dossier

Pièces à fournir

Informations générales

Objet de la demande *

Descriptif de la demande *

Lieu du projet *

Département du projet *

Sélectionnez... ▾

Date prévisionnelle de début *



Date prévisionnelle de fin *



Dans cette partie du formulaire, vous décrivez l'action de formation pour laquelle vous sollicitez une aide régionale :

- Son titre (dans le champ « Objet »)
- Son contenu (dans le champ « Descriptif »).

Veillez à préciser, dans le descriptif de la demande, le nombre d'heures ou de jours de formation et le cas échéant, le nombre de sessions.

N'oubliez pas d'indiquer le nombre prévisionnel de stagiaires.

Enfin, préciser le lieu de la formation et le département ainsi que la période de réalisation.

Contact référent

Sélection du contact référent ▾

Contact référent

Tous les contacts ▾

Saisissez le contact référent du dossier.

Ses coordonnées détaillées peuvent en outre être précisées dans l'onglet spécifique

Demande
Interlocuteur du dossier
Pièces à fournir

Interlocuteur

Contact principal

Civilité*
Sélectionnez...

Prénom*

Nom*

Fonction*
Sélectionnez...

Téléphone*

Courriel*

Contact Supplémentaire*
Aucun

Précédent
Suivant

Il est recommandé de saisir les coordonnées d'un contact que le service de la Région pourra rapidement contacter si nécessaire.

Pièces à fournir

Deux pièces sont à joindre au dossier :

Demande
Interlocuteur du dossier
Pièces à fournir

Pièces complémentaires

La lettre de demande d'aide financière est indispensable pour l'instruction. Veuillez la télécharger, l'enregistrer sur votre ordinateur, la compléter puis la redéposer ci-dessous.

Cliquez sur la case ci-contre pour télécharger la lettre de demande d'aide financière A REMPLIR*

Lettre de demande d'aide financière DUMENT REMPLIE*

Ajouter un fichier
Ajouter un fichier depuis mon porte-documents
Ou glissez-déposez ici. (Taille max. 15 Mo)

Budget prévisionnel (mentionnant les dépenses et recettes liées au projet)*

Ajouter un fichier
Ajouter un fichier depuis mon porte-documents
Ou glissez-déposez ici. (Taille max. 15 Mo)

Précédent

La lettre de demande, sur la base d'un modèle à télécharger proposé par la Région. Pour télécharger le document, cocher la petite case.

Un budget prévisionnel, présentant les dépenses et recettes liées à la formation uniquement.

Foire aux questions

Je ne suis pas labellisé Guid'Asso, puis-je déposer un dossier ?

Non, sauf si vous pouvez être identifié comme structure ressource à l'échelle régionale, déjà partenaire du réseau Guid'Asso et qu'une labellisation est possible ou prévue. Dans les autres cas de figure, les demandes ne seront pas éligibles.

Mon action a déjà été financée par le FDVA « Formation ». Peut-elle être financée par la Région ?

Oui, sauf si cela conduit à un sur-financement de l'action.

L'aide à la formation des bénévoles peut par exemple intervenir en complément du FDVA pour augmenter le nombre de bénéficiaires des sessions de formations ou proposer des sessions supplémentaires, à d'autres moments de l'année ou sur différents secteurs géographiques.

Quelles sont les formations éligibles ?

L'aide régionale cible les actions de formations transversales, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas être spécifiques à une association. Ces formations peuvent donc concerner des compétences dont les associations ont besoin ; fonction employeur, trésorerie, communication, gestion de projets, etc.

Les actions peuvent se dérouler sur 2026 comme sur l'année 2027.

Quelles sont les formations inéligibles ?

Les formations spécifiques à une seule association (ex : formation à l'utilisation d'un logiciel métier utilisé dans une seule association),

Quelles sont les modalités de financement ?

La Région a fait le choix de s'aligner sur les modalités définies pour le FDVA : chaque journée de formation peut être financée à hauteur de 800 euros, divisible en demi-journées de 400 euros.

Le montant maximal de subvention par action de formation est de 4 000 euros.

Quel est le calendrier de la campagne 2026 ?

Dépôt des dossiers	Passage en commission	Versement
Jusqu'au 25 septembre 2026	20 novembre 2026	Début décembre 2026

Contacts

Service Sport, Jeunesse et Vie Associative
vie.associative@bourgognefranchecomte.fr

Yvan Trellu Moal
Chargé de mission Vie associative
Tél. 03 63 64 20 58

Julie Leroy
Gestionnaire administrative et financière
Tél. 03 63 64 20 44

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Ma Région | *avancer, partager*

bourgognefranche-comte.fr

